



Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises en application des décisions de la dix-neuvième Conférence du PROE

Objet du document

1. Faire rapport sur les mesures prises en application des décisions de la 19^e Conférence.

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises/requises
<p>Point 5 de l'ordre du jour : Évaluation des performances/Bilan de l'année 2007</p> <p>5.1: Présentation du rapport annuel du directeur pour l'exercice 2007 et de son exposé sur les réalisations depuis la dix-huitième Conférence du PROE</p>	18	<p>Le représentant de la France remercie le Directeur de son exposé et demande au Secrétariat d'apporter quelques précisions sur l'articulation entre l'Alliance FEM-Pacifique et le projet régional d'adaptation au changement climatique. L'année dernière, à Apia, la présidente du FEM, sa compatriote Monique Barbut, avait proposé avec l'Alliance FEM-Pacifique un cadre d'intervention du FEM pour le Pacifique. Le projet régional d'adaptation au changement climatique est-il un résultat de l'Alliance?</p>	<p>L'Alliance FEM-Pacifique annoncée par la directrice du FEM est un vaste programme destiné à la région Pacifique qui comprend des projets nationaux et multinationaux dans les domaines suivants : biodiversité ; adaptation au changement climatique ; atténuation du changement climatique ; eaux internationales et POP. Le PACC fait partie des projets sur l'adaptation au changement climatique bien qu'il ait été conçu et élaboré avant l'annonce de l'Alliance FEM-Pacifique. Un document d'information sera présenté à la 20^e Conférence du PROE sur les travaux accomplis dans le cadre de l'Alliance.</p>
	29	<p>Le représentant des Îles Salomon remercie le Secrétariat de son appui aux initiatives en matière de ressources marines mais s'inquiète de ce que le niveau d'assistance concernant les ressources terrestres soit resté minimal dans la plus grande partie de la région. Il prie instamment le PROE d'augmenter ses activités communautaires et de veiller à la participation des ONG locales. Il demande des informations complémentaires au Secrétariat concernant le projet PACC en le priant de renforcer ses activités d'adaptation en général. Il remercie le Secrétariat de l'avoir aidé dans plusieurs domaines, notamment pour la préparation d'un projet de stratégie nationale de gestion des déchets. Il précise à cet égard que son pays s'efforcera de l'approuver et de l'appliquer dans un proche avenir.</p>	<p>Le PACC a été approuvé par le FEM en octobre 2008 et le responsable régional de ce projet a été recruté il y a peu. La mise en œuvre du PACC a été entamée.</p> <p>Le PROE est en rapport avec les donateurs sur d'éventuels projets d'adaptation semblables au PACC. Les représentants des pays, le PROE et d'autres organisations du CORP ont participé, en mars à Brisbane, à une réunion sur l'initiative d'AusAID sur l'adaptation intégrée au changement climatique.</p>

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises/requises
	31	<p>Le représentant du Samoa demande des informations sur le financement du PACC et se déclare déçu que le rapport ne détaille pas comment le Secrétariat entend augmenter l'accès des Membres aux ressources de l'Alliance FEM-Pacifique.</p>	<p>Le PROE a diffusé aux points focaux du FEM des circulaires offrant les services du conseiller sur le FEM et d'autres chargés de programmes concernés pour sélectionner et élaborer des propositions nationales en vue de leur inclusion dans les projets nationaux et multinationaux de l'Alliance FEM-Pacifique — cette assistance continue d'être offerte à plusieurs pays en collaboration étroite avec le Secrétariat du FEM, les agences d'exécution et les ONG internationales. Un document d'information sera présenté à la 20e Conférence du PROE sur les travaux accomplis dans le cadre de l'Alliance.</p> <p>Le PACC a été approuvé par le FEM en octobre 08 et des fonds sont disponibles en vue de sa mise en œuvre. Le responsable du projet régional a récemment été recruté et un atelier régional de lancement se tiendra à la fin du mois de juin au siège du PROE.</p>
<p>Point 6: Questions relatives à l'Organisation</p> <p>6.1: Rapport de l'évaluation indépendante de l'Organisation</p>	118	<p>La Conférence a émis plusieurs directives au Secrétariat concernant les différentes recommandations de l'Évaluation indépendante de l'Organisation; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • demande au Secrétariat d'élaborer un plan détaillé de mise en œuvre prenant en compte les recommandations du rapport de l'évaluation indépendante et de transmettre ce plan ainsi qu'un rapport intersessionnel de suivi des progrès accomplis au bout de six mois, et annuellement par la suite, à la Conférence du PROE et veille en particulier à ce que le Secrétariat consulte les Membres, le cas échéant, pour mettre en œuvre les recommandations 59, 60 et 61. 	<p>Le premier rapport du plan de mise en œuvre (septembre 2008 — février 2009) a été envoyé aux Membres avec la circulaire 9/14 en date du 6 mars 2009 (voir document de travail 6.1).</p> <p>Un deuxième rapport d'activité a été diffusé aux Membres en juin 2009.</p>

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises/requises
6.2: Options concernant le suivi et le paiement des arriérés de contribution des Membres	136	<p>La Conférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourage le Secrétariat à examiner le problème cas par cas, avec chacun des Membres concernés, afin de convenir d'un calendrier de paiement de leurs contributions comportant un échelonnement sur une période raisonnable ; et • Demande au Secrétariat de présenter à la prochaine Conférence du PROE un rapport actualisé sur les Membres qui n'ont pas acquitté leurs contributions, dans lequel seraient aussi proposées plusieurs solutions concrètes à ce problème, que le Conseil pourrait étudier lors de son examen de la question. 	<p>Plusieurs rappels ont été envoyés à intervalles réguliers à tous les Membres de même que des plans d'échelonnement des paiements. Aucune réponse n'a été reçue des Membres.</p> <p>Le document de travail DT.7.2 dresse le bilan des arriérés de contribution des Membres.</p>
<p>Point 8 de l'ordre du jour : Questions soulevées par les Membres</p> <p>8.1: Rationalisation des rapports soumis par les pays insulaires océaniques en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement</p>	202	<p>La Conférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • convient, sous réserve de consultations formelles avec les secrétariats des AME et de leur approbation, que les pays insulaires océaniques autonomes utilisent le modèle consolidé d'établissement de rapports en 2009. 	<p>Les secrétariats des cinq grandes conventions sur la biodiversité ont été consultés. Le Secrétariat de la CDB a appuyé l'idée de rapports consolidés tandis que ceux de la CMS, de la CITES et de la WHC ont émis des réserves à cet égard et que celui de la Ramsar ne s'est toujours pas exprimé sur cette question. L'idée a également été suggérée aux autres pays insulaires océaniques autonomes. Il est recommandé que les pays insulaires océaniques concernés par ces conventions envisagent de promouvoir cette idée lors de leurs CdP respectives.</p>
8.5: Appui du PROE en matière de météorologie et de climatologie	239	<p>La Conférence</p> <ul style="list-style-type: none"> • demande au Secrétariat de préparer un document, pour examen par la prochaine Conférence annuelle du PROE, dans lequel serait proposée une solution de transition, tant au niveau des fonctions qu'à celui de la conception structurelle, conduisant par la suite à la création d'un Comité météorologique pour le Pacifique. 	<p>Le SMOC-IP a constitué un groupe de travail devant étudier le rôle d'un Comité météorologique pour le Pacifique, dans le cadre d'une réunion avec ses homologues des Caraïbes sur l'élaboration de l'Organisation météorologique des Caraïbes. Un document de travail sera présenté sur cette question à la 20e Conférence du PROE et un processus sera proposé en vue de la fourniture d'informations complémentaires et de la formulation de recommandations pour la 21e Conférence du PROE en 2010.</p>

Point de l'ordre du jour	N° de paragraphe du rapport	Points soulevés	Mesures prises/requises
<p>Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail et le budget pour 2009</p> <p>9.1: Questions relatives au programme Écosystèmes insulaires</p> <p><i>9.1.2: Rapport de l'évaluation de la phase pilote du PILN</i></p>	247	<p>La Conférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • demande au Secrétariat d'institutionnaliser la fonction de coordinateur du PILN, sous réserve de l'obtention des crédits nécessaires ; • encourage le Secrétariat à élaborer des activités de renforcement des capacités dans d'autres domaines sur la base des retours d'expérience du PILN ; et • invite le Secrétariat et la CPS à renforcer leur collaboration sur les espèces envahissantes, en particulier pour ce qui est de la coordination des initiatives pertinentes telles que le PILN et l'Initiative océanienne sur les espèces envahissantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le poste a fait l'objet d'une annonce mais reste vacant pour des raisons financières. • Le Secrétariat est convenu de publier une annonce pour le poste de coordinateur à plein temps et a sollicité des fonds à cette fin. • Le Secrétariat a présidé à la réactivation du groupe de travail sur les espèces envahissantes de la Table ronde pour la conservation de la nature, qui coordonne les programmes régionaux en la matière, et notamment ceux des agences chargées du CRP, des ONG et d'autres partenaires.
<p><i>9.2.5: Directeurs des services météorologiques régionaux (DSMR)</i></p>	273	<p>La Conférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • décide que le PROE entame immédiatement la planification de cet examen urgent et, dans un premier temps, rassemble les représentants des Membres intéressés pour fournir une supervision au niveau politique et procéder à l'élaboration du mandat de l'examen. 	<p>Le PROE a entamé en 2008 la préparation du cadre de référence de l'évaluation et a encouragé les parties concernées à y participer. Les principaux partenaires du PROE, AusAID et NZAID, ont collaboré étroitement à ce travail (voir document de travail 9.2.5).</p>
<p>9.3: Examen et adoption du projet de programme de travail et de budget pour 2009 et des budgets prévisionnels pour 2010 et 2011</p>	364	<p>La Conférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • reporte l'examen des augmentations des traitements des cadres professionnels à la 20^e Conférence du PROE. 	<p>Cette question a été renvoyée à la Conférence extraordinaire du PROE, en juillet 2009, en tenant compte des conséquences de l'évaluation du RIF.</p>
<p>Point 10 de l'ordre du jour : Questions d'ordre institutionnel</p> <p>10.3: Examen du Cadre institutionnel régional (RIF)</p>	415	<p>La Conférence a émis plusieurs directives au Secrétariat concernant divers aspects de la rationalisation totale ou partielle des fonctions de la SOPAC ; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • convient que la Conférence du PROE se réunisse pour examiner les dispositions institutionnelles et le plan de mise en œuvre recommandés par les trois directeurs avant la prochaine réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2009 ; 	<p>Une Conférence extraordinaire du PROE est prévue en juillet 2009 à cet effet.</p>